

## **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 299, rue de la Rotonde (projet Evolo II)**

### **AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

QUE, lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le mardi 6 mai 2014, à 19 h, en la salle 205 de la mairie d'arrondissement de Verdun située au 4555, rue de Verdun, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure portant sur deux dispositions du Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, pour le bâtiment sis au 299, rue de la Rotonde, de façon à :

- Permettre de déroger à la profondeur pour certaines cases de stationnement de 5,32 m à 5,46 m au lieu de 5,5 m, tel qu'exigé à l'article 91 du Règlement de zonage 1700;
- Permettre de déroger à la largeur de certaines voies de circulation dans l'aire de stationnement de 6,39 m à 6,58 m au lieu de 6,7 m, tel qu'exigé à l'article 91 du Règlement de zonage 1700.

Lors de cette séance du mardi 6 mai 2014, à 19 h, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogations mineures.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec  
ce 16 avril 2014

Caroline Fiset, OMA  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement